LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

ANNEXE 5

FICHE TECHNIQUE CATEGORIE 5
(promotion d'un ou de plusieurs films)

Pour compléter cette fiche veuillez prendre connaissance des modalités et critères détaillés dans le cahier des charges, particulièrement dans la Partie1. B.1 et B.2

PROJET

Nom de la Maison de production[1]	
Personne de contact	

Les informations sont à répéter pour chaque film à promouvoir

Titre du film à promouvoir			
Longueur			
Langue originale			
Sous-titrage	oui	non	
Sous-titrage en	néerlandais	français	Autre :

Attention, la demande d'une aide à la promotion doit relever d'une véritable stratégie, d'un effort humain et financier supplémentaire. Cellle-ci doit être détaillée dans le dossier et justifiée au moment de la clôture.

Décrivez brièvement pourquoi vous désirez une aide à la promotion et la stratégie que vous désirez mettre en œuvre :

ASPECTS TECHNIQUES

TIMING ESTIME

-Date de finalisation du ou des films :

[1] En cas de groupement d'opérateurs participant à la procédure de passation de marché, il n'y a qu'un seul soumissionnaire principal qui est désigné et donc qu'un seul interlocuteur par projet.

-Etapes de promotion :
-Dates éventuelles pour un travail éducatif :
-Date d'introduction des pièces justificatives :

CONTENU NARRATIF

SCÉNARIO* (joindre les liens des films à promouvoir sur une plateforme vidéo (Viméo) **)**
Si plusieurs films, compléter pour chaque film

SYNOPSIS (5 lignes max.) + mot clé **thématique** + **message véhiculé** par le film + **pays/lieu** de fiction

LIEN AVEC L'EDUCATION A LA CITOYENNETE MONDIALE ET IMPACT ATTENDU SUR LE PUBLIC CIBLE

Expliquer :

GENRE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension « genre » : - Dans le traitement et la démarche artistique du projet ; - Dans la constitution et le fonctionnement de l'équipe de production du projet.

DIVERSITE

Réflexion sur la prise en compte de la dimension diversité : - Dans la représentation des personnes du Sud Global dans le traitement et la démarche artistique du projet ; - Dans l'implication des personnes concernées dans le cadre de la production.

ENVIRONNEMENT

Réflexion sur la prise en compte des questions environnementales : - Au niveau du contenu narratif du projet ; - Au niveau concret dans les aspects technique et/ou de production.

AUDIENCE et DIFFUSION (IMPACT)

Actuellement (sans l'aide financière de la DGD), quelle est la diffusion/distribution déjà effectuée ou prévue du film en Belgique ?

GARANTIES/PROMESSES FORMELLES ACQUISES

Promesses formelles dans premier circuit de diffusion (cinéma/TV/ site de service de vidéo à la demande ou de streaming disponible en Belgique) et/ou effet pédagogique ou impact social dans le troisième circuit
Préciser :

PRÉVISIONNEL

Autre potentiel de diffusion non garanti, préciser :

Indice d'audience / estimation (décrire le mode de calcul utilisé) : *Cette estimation doit être motivée et réaliste. Comme précisé dans le cahier des charges, toute tentative manifeste de surévaluer exagérément celle-ci pourra mener à une perte de financement.*

PUBLIC VISÉ

Public cible : - Quel est-il ? - Y a-t-il une volonté de toucher en particulier des publics peu sensibilisés ?

Description d'un public cible spécifique dans le cadre d'une stratégie de sensibilisation ou d'impact en vue d'un accompagnement spécifique avec un public plus restreint dans le troisième circuit, par exemple associatif ou scolaire ou privé , espace public….), spécifier :
Estimation d'audience pour ce troisième circuit :

STRATEGIE DE PROMOTION et de COMMUNICATION y compris canaux numériques

Expliquer : *Y compris la stratégie « ad hoc » si des publics particuliers sont visés*

Stratégie de communication visant à annoncer le documentaire/fiction au public
-matériel : -événement : -presse : -autre :

Autres outils favorisant la stratégie de promotion et de diffusion (outil online…) : Expliquer

INTENTION DES SCENARISTES/REALISATEUR.TRICES SUR LA QUALITÉ ESTHÉTIQUE DE L' ŒUVRE

Expliquer : *Y compris en quoi l'œuvre sera accessible au public cible ou à un large public*

QUALITE VISUELLE et FORMELLE

EXPÉRIENCE

Expérience audiovisuelle du.de la réalisateur.trice et du porteur de projet :
Expérience des personnes/organismes en charge de la promotion du projet :

Avez-vous déjà réalisé des projets dans le passé sur les thématiques de l'éducation à la citoyenneté mondiale ? Spécifier :

POTENTIEL EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le sujet s'inscrit-il dans l'actualité et dans la réalité vécue par le public visé ?
Le projet permet-il de susciter le débat et de faire évoluer la compréhension du sujet traité ?
Peut-il servir de support à une démarche pédagogique ?
Avez-vous une stratégie pour maximiser l'impact éducatif que le projet aura dans la société belge ?

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Pour l'élaboration de l'accompagnement pédagogique, si vous envisagez de vous associer à une organisation pouvant apporter son expertise thématique, pédagogique, géographique ou autre, veuillez l'intégrer dans vos explications.

DOSSIER PEDAGOGIQUE : OUI / NON

Description
Budget :

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE COMPLEMENTAIRE ou Autres outils d'approfondissement *(ex. : site web interactif, jeux, débats dans les écoles, séances scolaires gratuites dans les cinémas, collaboration avec ong/associations …).*

Si **oui**, décrire le type d'accompagnement (expliquer et spécifier quel sujet et pour quel public, etc) :
Budget prévu pour cet accompagnement complémentaire :

EFFICIENCE

Budget total du projet *hors TVA*	**EUR**
Financement total demandé à la DGD *montant de base + bonus, hors TVA*	**EUR**
Le montant de financement servira à financer une ou plusieurs dépenses détaillées ci-dessous qui ne dépasseront pas 20.000 EUR :	
financement d' un.e expert.e extérieur.e en charge de la promotion/diffusion du film	EUR
financer du matériel de promotion (DVD, affiches, annonce)	EUR
financer un.e attaché.e de presse pour une campagne média	EUR
financer l'organisation d'une conférence de presse, d'un gala	EUR
financer une projection marché en Belgique	EUR
financer le développement d'autres outils pour promouvoir la diffusion (comme une stratégie de sensibilisation pour atteindre un public-niche important)	EUR
financer une stratégie d'impact par un.e producteur.trice d'impact (en vue d'un public cible spécifique et d'objectifs de changement)	EUR
financer l'élaboration de matériel pédagogique (jeux, matériel interactif, etc.) et l'organisation d'activités autour du film (débat,..)	EUR
financer des mesures d'accessibilité (transport, projections gratuites pour des groupes cibles spécifiques, sous-titrage dans les langues minoritaires, etc.)	EUR
Autre	EUR

DEROGATION 6% TVA : OUI/NON
si oui, expliquez :

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

1. Une lettre d'accompagnement
2. La fiche administrative complétée (voir annexe 1)
3. La fiche technique complétée (voir annexe 2-3-4-5-6-7 selon la catégorie)
4. Une description détaillée du projet (scénario, concept, nombre d'émissions pour un programme de télévision), …)
5. Une note d'intention (sur le choix du sujet, l'approche choisie ou l'angle du fait, la forme, le style, la structure et l'approche visuelle) ;
6. Toutes les données financières concernant le projet introduit : budget global (budget de pré et post production), plan de financement, …L'élaboration d'un dossier pédagogique est obligatoire pour les catégories 1, 2, 5, 6 et 7 et doit apparaître dans le budget.
7. Au moins une garantie de diffusion substantielle , ceci peut-être un critère d'exclusion (voir cahier des charges Point B. 2.2. Public et diffusion).
8. Pour la catégorie 5 (aide à la promotion) : les liens des films à promouvoir sur une plateforme vidéo (Viméo) accessibles au moins 1 an et des accords concrets avec des expert.es, associations, salles, etc. (préciser lieux, personnes, distributeurs).
9. Une copie des derniers statuts de l'organisation tels que publiés au Moniteur belge, de même que la liste des membres du Conseil d'administration
10. Le bilan comptable de l'exercice précédent, la société doit donc avoir au minimum deux années d'expérience.
11. Une 'déclaration sur l'honneur' précisant qu'aucun.e membre du Conseil d'administration n'est membre du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ou des cellules stratégiques.
12. Une lettre de la banque certifiant l'identité du.de la détenteur.trice du compte bancaire sur lequel le financement sera versé.
13. **Tous documents et informations permettant d'évaluer le critère de « sélection qualitative » en ce qui concerne les références de production audiovisuelle (cfr partie 2B Critères de sélection et d'exclusion des soumissionnaires).**
14. **La liste des œuvres et le CV du.de la producteur.trice et du.de la réalisateur.trice ou du.de la concepteur.trice ainsi que les productions antérieures visibles sur plateforme vidéo (facultatif pour les catégories 1, 2, 3, 4 et 5).**

Les documents et annexes y relatives doivent parvenir, compte tenu de la date limite en version électronique par une des plateformes officielles pour marchés public :

Les offres électroniques doivent être envoyées via le site internet e-tendering https://eten.publicprocurement.be qui garantit le respect des conditions établies à l'article 14 §6 et 7 de la loi du 17 juin 2016.